

*Journées nationales de concertation sur le rapport provisoire du
Comité interministériel chargé de la Bonne Gouvernance*

*Rapport de l'atelier : Administration publique, déconcentration,
décentralisation et développement local*

29 Octobre 2005

1. INTRODUCTION

Les travaux de l'atelier sur l'Administration publique, la déconcentration, la décentralisation et le développement local se sont déroulés au CFED les 26, 27, 28 et 29 octobre 2005. Plus de cinquante personnes représentant les partis politiques et les Organisations de la Société Civile (OSC) ont participé à cet atelier en présence de Messieurs les Ministres des Finances et de la Fonction Publique et de l'Emploi.

L'atelier a été encadré par un groupe de modérateurs et de rapporteurs choisis de la manière la plus démocratique lors de la plénière du 25 Octobre par un large consensus.

Après la présentation par les membres du Gouvernement des principales conclusions du rapport du Comité interministériel (CIM) afférentes aux thèmes introduits pour la discussion, un large débat franc, sincère et fructueux s'en est suivi.

Au terme de ce débat, les participants ont approuvé le diagnostic établi et les mesures préconisées par le CIM. Cependant, l'accent a été mis sur certains points figurant dans le rapport et des amendements et ajouts ont été proposés sur la base d'un large consensus.

Par ailleurs, d'autres points, non traités dans le rapport du CIM, ont fait l'objet de discussions notamment les secteurs sociaux. A ce sujet, Messieurs les Ministres ont souligné que ces secteurs sensibles ne s'inscrivent pas dans le cadre des termes de référence du Comité interministériel et qu'ils bénéficieront d'une attention particulière dans le cadre des politiques et stratégies sectorielles mises en œuvre par le Gouvernement.

2. CONSTATS GENERAUX

Les participants ont salué unanimement le principe de la concertation avec, cependant, quelques réserves sur les modalités pratiques de son organisation notamment la distribution tardive du rapport.

Par ailleurs, ils ont considéré que le rapport présenté par le CIM constitue une bonne base de travail malgré quelques lacunes et omissions qui ne remettent pas en cause la qualité, jugée unanimement comme très bonne, du document. Toutefois, les représentants du Gouvernement ont précisé que les thématiques abordées visaient à jeter les bases d'une Bonne Gouvernance administrative à travers des mesures susceptibles d'être réalisées ou engagées pendant la période de transition.

Aussi, les participants ont souhaité d'être associés au dispositif de pilotage et de coordination de la mise en œuvre des activités.

Enfin, il importe de souligner que les discussions se sont déroulées dans un climat de responsabilité qui a permis à tout un chacun de s'exprimer librement dans la langue de son choix avec une traduction systématique.

3. MISE EN EVIDENCE DE CERTAINS POINTS, AMENDEMENTS ET AJOUTS

3.1 Sur le Diagnostic :

3.1.1 Administration publique :

❖ Egal accès de tous aux emplois publics :

- Dysfonctionnements dans l'organisation et le fonctionnement de la Commission Nationale des Concours (CNC);
- Accès à l'emploi sur la base de faux diplômes et d'équivalences abusives;

❖ **Egal accès de tous aux services publics:**

- Pratiques discriminatoires envers les héritiers et les conjoints des femmes agents publics ;
- Absence de la prise en charge des ascendants directs des agents publics.

❖ **Valorisation de l'intérêt général dans l'action administrative:**

- Dépréciation du crédit et de l'autorité de l'Etat;
- Insuffisance de la conscience citoyenne;
- Allégeance de la plupart des fonctionnaires à des groupes de pressions (partis au pouvoir, tribus, ...);

❖ **Performance de l'administration et de ses rapports avec les usagers:**

- Administration entachée de particularisme et de clientélisme;
- Confusion entre les moyens de l'Etat et les biens personnels;
- Développement de services parallèles par les agents de l'Administration.

❖ **Amélioration du statut des fonctionnaires et agents publics:**

- Système de rémunération non indexé sur le coût de la vie;
- Traitements et salaires peu incitatifs entraînant la fuite des compétences ;
- Grille des salaires non équitable;
- Rémunération ne prenant pas suffisamment en compte les risques professionnels et les servitudes des responsabilités;
- Disparité prononcée dans l'échelle de rémunération;
- Faible couverture sociale, de l'assurance maladie et du régime des pensions;
- Poids exorbitant de l'ITS au niveau du système de rémunération des agents publics;

3.1.2 Déconcentration :

- Faible délégation des pouvoirs pour les services déconcentrés de l'Etat ;
- Centralisation excessive des pouvoirs des services déconcentrés dans les mains du Wali ;
- Faiblesse des moyens humains et matériels des Moughataas ;

3.1.3 Décentralisation et développement local:

- Faiblesse du transfert des compétences et des ressources (police municipale, recouvrement des taxes, patrimoine,);
- Interférence des compétences entre les communes et avec les autorités administratives ;
- Poids excessif de la tutelle sur les communes ;
- Non implication des communes dans la conception des projets de développement local ;
- Inadéquation de la clé de répartition du Fonds Régional de Développement (FRD) ;
- Inexistence de structures d'évaluation et de contrôle de l'action communale ;
- Multiplicité des impôts et taxes ;
- Inadaptation de l'adressage métrique ;

3.2 Sur le Plan d'action :

3.2.1 Administration publique :

❖ **Egal accès de tous aux emplois publics :**

a) **Commission Nationale des Concours:**

- Mettre en place une CNC indépendante et dirigée par un Président assermenté;
- Redéfinir sa composition en mettant l'accent sur la moralité, la compétence et l'expérience de ses membres;
- Définir des normes objectives d'évaluation ;

- Elargir les compétences de la CNC aux autres structures publiques (projets de développement, Agences, Etablissements publics, Communes,);
- Définir des profils des postes ouverts sur la base de besoins dûment exprimés;
- Publier à large échelle et avec des délais suffisants des avis de concours;

b) Commission nationale consultative en matière d'équivalence de diplômes:

- Réviser ses prérogatives et missions;
- Redéfinir sa composition.

c) Réintégration de fonctionnaires:

- Réintégrer les agents publics mauritaniens qui ont perdu leur emploi pour des raisons politiques abusives;

❖ Egal accès de tous aux services publics :

- Prendre les mesures appropriées pour permettre aux héritiers et conjoints des femmes agents de l'Etat de bénéficier des mêmes avantages que les hommes;
- Elargir aux ascendants directs des agents de l'Etat le bénéfice de la protection sociale;
- Améliorer la qualité de la prestation des services publics notamment dans les secteurs sociaux par l'instauration de mécanismes rigoureux de contrôle;
- Mettre fin aux services parallèles créés par les agents de l'Etat dans leurs domaines de compétence administrative ;

❖ Valorisation de l'intérêt général dans l'action administrative:

- Mettre l'accent sur l'intérêt général dans les programmes d'éducation civique;
- Restaurer l'autorité de l'Etat à travers l'amélioration des conditions matérielles de travail et l'instauration de bonnes pratiques administratives et organisationnelles;
- Favoriser l'émergence de contre-pouvoirs (presse, OSC,) soucieux de l'intérêt général ;

❖ Performance de l'administration et de ses rapports avec les usagers:

- Mettre un terme aux détachements abusifs;
- Optimiser la gestion des ressources humaines de l'Etat par un redéploiement conséquent des effectifs ;
- Mettre en place une stratégie globale de formation continue des agents de l'Etat;
- Optimiser la gestion du patrimoine de l'Etat et préconiser des mesures de sauvegarde;
- Renforcer les capacités des services techniques de l'Etat;
- Redynamiser la médiature de la République;
- Favoriser le principe de la promotion interne au détriment du « parachutage » et des autres nominations abusives;
- Instaurer un cadre permanent de concertation pour un meilleur dialogue social ;
- Redynamiser les instances paritaires consultatives;
- Mettre en place une « mission administrative » auprès du Premier Ministre chargée de l'organisation et des méthodes;
- Mettre en place un registre de réclamations au niveau des services d'accueil des structures administratives;
- Édifier les citoyens sur les voies de recours en cas d'une décision administrative jugée abusive;
- Appliquer rigoureusement la législation du travail et doter les services du travail de moyens adéquats;
- Faire bénéficier les syndicats professionnels des subventions accordées aux centrales syndicales.

❖ **Amélioration du statut des agents de l'Etat:**

- Augmenter de manière substantielle les traitements et salaires des fonctionnaires et agents publics en concertation avec les partenaires sociaux;
- Réduire le poids de l'ITS à travers une révision de l'imposition des salaires des agents publics;
- Indexer les salaires sur le coût de la vie et mettre en place une commission permanente pour le suivi;
- Mettre à jour la grille salariale en vigueur, ancienne et non équitable pour atténuer les disproportions entre catégories et les disparités entre les secteurs d'activités;
- Revaloriser le régime des pensions;
- Promouvoir des mécanismes permettant aux agents publics un accès à la propriété d'un logement décent;
- Uniformiser l'allocation de l'indemnité de logement aux agents publics appartenant à la même catégorie ;
- Revoir à la hausse les limites d'âge pour l'accès à la Fonction publique;
- Appliquer les textes en matière de cumul de salaires;

3.2.2 Déconcentration :

- Réviser les textes relatifs aux attributions des Wali et Hakem pour permettre aux services déconcentrés de jouer pleinement leurs rôles;
- Instituer une délégation effective des pouvoirs centraux aux services déconcentrés;

3.2.3 Décentralisation et développement local :

- Instaurer les conseils régionaux élus ;
- Mettre en place des polices municipales;
- Procéder à un transfert effectif aux communes des compétences et ressources dévolues par la loi (gestion du foncier,...) ;
- Mettre en place un Conseil national d'urbanisme et de la ville;
- Clarifier les prérogatives des services gouvernementaux et des communes ;
- Poursuivre la réforme du FRD et revoir sa clé de répartition ;
- Mettre en place une structure d'évaluation et de contrôle des communes ;
- Synthétiser les impôts locaux et s'orienter vers un seul impôt local synthétique;
- Atténuer le poids de la tutelle ;
- Développer la coopération décentralisée au profit des communes rurales ;
- Revoir le découpage communal..

Fait à Nouakchott, le 29 octobre 2005

Les Modérateurs :

- **Hasni Ould Didi, Président**
- **Mohamed Mahmoud Ould Meimoune**
- **Salah Ould Moulaye Ahmed**
- **Zakaria Ould Amar**

Les Rapporteurs :

- **Ahmedou Ould Haouba**
- **Issagha Diagana**
- **Niang N'Déry**